



Règlement intérieur de la Pension

Locaux

- **La pension se compose de huit bâtiments d'hébergement (sur plus de 300m²) et d'un bureau ,le tout en bois.**

Le premier bâtiment (Chamical) a une surface de 104m² pour 19 chalets modulables - il est principalement dédié aux familles ayant plusieurs chats à installer dans le même hébergement + les chats en chalets privatisés (seul dans leur chalet, hébergement plus grand qu'un box individuel).

Les bâtiments Chapristi (a une surface de 40m²) et **Chat-L'Heureux** (a une surface de 50m²) sont dédiés aux hébergements individuels : 22 places en individuel + un box duo, ils sont modulables.

Les cinq autres bâtiments : Chat-Marrant, Chat-Rigole, Chat'ittude, Chat-S'Amuse, Chat-Cool sont des espaces réservés aux hébergements en collectifs (leur surface varie de 11m² à 20m²) avec des groupes de différentes tailles. Ainsi, chaque chat pourra trouver sa place au sein d'un groupe de copains !

- Il y a donc deux types de garde de proposées : les gardes en Collectif qui peuvent accueillir plusieurs chats vivants ensemble . Et les gardes en Individuel (pour votre ou vos chat(s)) qui sont soit en Box Individuel/Chalet à plusieurs Chats de la même famille soit en Chalet Privatisées pour ceux qui souhaitent un hébergement plus grand pour leur seul chat. Ce choix est le vôtre, nous nous adaptons à votre demande.
- **La pension propose des hébergements chauffés en hiver et climatisés en été. Tous ont un accès sécurisé à l'extérieur!** Cet espace est donc clos et abrité, il est à la disposition des pensionnaires qui peuvent rentrer et sortir comme ils le souhaitent. Il y a des étagères à différentes hauteurs, un grillage le sécurisant et permettant à votre chat de se déplacer librement. Une chatière est présente dans la porte fenêtre ou le mur et permet à votre compagnon de rentrer et sortir.

A l'intérieur : des étagères à différentes hauteurs, des coussins et tapis, une niche douillette où se cacher, des griffoirs, des jouets, une litière, des gamelles d'eau et de croquettes changées chaque jour.

- Dans chaque hébergement un système d'évacuation est mis en place tant pour l'hygiène que pour l'évacuation de l'eau dans l'espace extérieur lorsqu'il pleut.



- **Nos bâtiments individuels sont modulables afin de s'adapter à chacune de vos demandes!**
Des chatières sont mises en place dans les murs de séparation et permettent de relier les hébergements entre eux lorsqu'il y en a besoin (par exemple : plusieurs chats de la même famille – nous pouvons leur ouvrir plusieurs chalets donnant les uns sur les autres..., souhait que son chat ait un espace plus grand...).
- Dans chaque hébergement vous trouverez un système d'évacuation tant pour l'hygiène que pour l'évacuation de l'eau dans l'espace extérieur lorsqu'il pleut. Des extincteurs et détecteurs de fumée sont répartis dans chacun de nos bâtiments.
- **Les locaux sont nettoyés tous les jours et sont désinfectés régulièrement mais aussi entre chaque animal qui y séjourne. La litière est nettoyée 1 à 2 fois par jour selon les besoins.** Elle est également désinfectée et nettoyée dès qu'il y a un changement de litière et dès que nécessaire.

Séjour :

- Le séjour de votre compagnon sera basé sur les options qui ont été décidées au préalable sur le contrat de réservation (alimentation ou non fournie par la pension – affaires personnels de votre chat ou ce qui est proposé par la pension – hébergement individuel / individuel avec test collectif ou collectif...).
- Il est recommandé de laisser votre cage de transport à la pension durant le séjour de votre animal. Elle sera conservée avec les affaires de votre chat et aucun supplément ne sera demandé.
- Il est conseillé aux propriétaires de bien remplir lisiblement et correctement la fiche de renseignements établie à cet effet. En plus des informations courantes, il est important de fournir autant d'indications que possible sur le mode de vie de votre chat ainsi que sur son caractère ou comportement : toutes ces informations sont essentielles à la bonne prise en charge de votre animal.
- Les visites, départs et arrivées se font exclusivement sur rendez-vous. Lors des périodes de fortes influences, les visites de la pension ne pourront se faire afin de respecter le bien-être des pensionnaires présents et ainsi limiter leur stress. Ainsi les visites de la pension n'ont pas lieu sur les mois de Juillet et Août ainsi qu'aux vacances de Noël. Attention : pensez à fixer votre rendez-vous d'arrivée voir aussi de départ dès que vous en avez la possibilité surtout l'été lorsqu'il y a beaucoup de pensionnaires. La pension fixe les rendez-vous par ordre de demandes...
- Toute journée entamée est due, quelque soit l'heure de départ ou d'arrivée.



Horaires et jours d'ouverture de la pension :

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. La pension est fermée au public les dimanches et jours fériés (durant ces jours seuls la garde des chats est assurée mais il n'y a aucun rdv client).

Prendre des nouvelles de son compagnon :

Il est possible pour ceux qui le souhaitent de prendre des nouvelles de leurs chats dans les heures et jours d'ouverture de la pension (Chat-L'Heureux ne répondra que lorsque la pension sera ouverte). Idéalement les SMS sont privilégiés mais il est aussi possible de le faire par Téléphone / Mail / WhatsApp / Réseaux Sociaux. A savoir, si vous avez signé l'autorisation de droit à l'image, la pension Chat-L'Heureux s'engage à mettre à minima une fois des photos en ligne durant le séjour de votre animal. Aucune photo ne vous sera envoyée personnellement, notamment pour des raisons de logistique cela serait trop compliqué – les photos seront donc exclusivement mises en ligne sur la page Facebook (accessible sans forcément d'avoir un compte : publication en mode public) de la pension si l'autorisation de droit à l'image a été acceptée autrement le propriétaire ne pourra avoir de photos de son chat durant son séjour.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient avoir des photos/vidéos supplémentaires (c'est-à-dire des photos/vidéos en plus de celles postées sur les réseaux sociaux) il est possible de souscrire à l'option « photos/vidéos + ». Le tarif de la photo/vidéo est de 20€ l'unité et sera envoyé personnellement au propriétaire.

Alimentation :

- ✓ Deux solutions s'offrent à vous (si vous êtes sur un hébergement en individuel le choix est possible, autrement en hébergement en collectif seul l'alimentation de la pension pourra être donnée) : soit vous prenez l'alimentation proposée par la pension (croquettes de marque OWNAT – pour chat stérilisé). Soit vous apportez l'alimentation habituelle de votre chat, aucun supplément ne vous sera demandé si vous choisissez la seconde option. Dans le second cas, il est recommandé de ramener votre récipient à croquettes avec la quantité indiquée dessus afin de faciliter la prise journalière pour votre chat.
- ✓ Dans le cas d'un hébergement en individuel il est vivement recommandé d'apporter, en plus des croquettes, des aliments que votre chat apprécie tels que de la pâté notamment. En effet, les premiers jours d'acclimatation peuvent être difficiles – un aliment très appétant



peut faciliter son adaptation. Si besoin la pension propose des sachets liquides (marque : PROPLAN – Hydra Care) contenant 10 sachets fraîcheur au tarif de 20€ - il est aussi possible de prendre des sachets à l'unité au tarif de 3€.

Santé de votre animal :

- Les chats sont admis avec leurs vaccins (coryza-typhus-leucose) à jour, leur carnet de santé sera à remettre le jour de leur arrivée et sera conservé le temps du séjour de votre compagnon. ATTENTION : SANS LE CARNET DE SANTE A VOTRE ARRIVEE A LA PENSION VOTRE CHAT SERA REFUSE. Si votre chat n'est pas vacciné il faudra voir cela avec Chat-L'Heureux pour une prise en charge individuelle obligatoire et être conscient des risques supplémentaires pris (dans ce cas une décharge sera à remplir avant l'entrée de votre chat dans la pension). Le vaccin Leucose est obligatoire uniquement en garde collective.
- Les chats doivent être stérilisés.
- Ils doivent également être traités contre les tiques/les puces depuis moins de 15 jours avant leur arrivée et être vermifugés depuis moins de 2 mois avant leur arrivée (si vous ne pouvez le faire avant, il y aura un supplément de 10€ pour le vermifuge et 10€ pour l'anti-parasitaire). Si non fait, le signaler à votre arrivée et la pension s'en occupera ce n'est pas un souci. En cas d'infestation, la pension ne saurait être tenue pour responsable et se verrait dans l'obligation d'appliquer le traitement approprié aux seuls frais du propriétaire. Attention : si fait lors de l'arrivée à la pension cela se fera avec vous afin de réduire le stress de votre chat. Idéalement il est recommandé de le faire avant le séjour, l'arrivée de votre compagnon à la pension étant déjà un changement pour lui...
- Les griffes devront être épouillées pour éviter toute blessure (autres chats, gardiens...) Ce point est particulièrement important en garde collective, aucun chat ne sera accepté s'il n'est pas « manucuré ». Votre vétérinaire pourra vous aider le cas échéant, autrement il sera possible que cela soit fait à la pension (option supplémentaire de 10€). Attention : si non fait lors de l'arrivée à la pension cela se fera avec vous afin de réduire le stress de votre chat. Idéalement il est recommandé de le faire avant le séjour, l'arrivée de votre compagnon à la pension étant déjà un changement pour lui...
- Ils doivent obligatoirement être identifiés (par tatouage ou par puce électronique).
- Etre exempt de toute maladie contagieuse (y compris les parasites). En cas de découverte d'une maladie contagieuse, Chat-L'Heureux vous demandera de venir récupérer immédiatement votre animal mais aussi de lui verser un forfait de 100€ pour la gêne occasionnée (cela sans compter les dépenses éventuelles si Chat-L'Heureux doit traiter d'autres pensionnaires).



- En cas de maladie connue, le signaler avant l'arrivée du chat à la pension afin que son traitement puisse être donné convenablement et à condition que l'animal se laisse manipuler facilement (ce dont seul Chat-L'Heureux jugera). De même, prévoir les médicaments pour la durée du séjour (en quantité suffisante), les ordonnances et dans leur emballage ainsi que les coordonnées du vétérinaire référant.
- En cas de problème médical, Chat-L'Heureux s'engage à contacter le propriétaire de l'animal et à faire examiner ce dernier si possible par son vétérinaire habituel ou, en cas d'absence de ce dernier - si trop loin, par un vétérinaire de son choix et selon les circonstances (nuit, jour férié etc.). Tous les frais engendrés seront à la charge du propriétaire, sur présentation de facture ou par règlement direct au vétérinaire intervenant. Un forfait de 50€ sera également à régler à Chat-L'Heureux pour chaque déplacement.

Risques :

Tous les animaux admis chez Chat-L'Heureux font preuve de conformité par rapport aux vaccins, vermifuges et anti-parasitages.

Comme toute collectivité, une pension a ses risques inhérents (blessures, contagions...) les propriétaires doivent en être conscients et les acceptent en nous confiant leur animal et par la signature du présent document et/ou du contrat de réservation.

Chat-L'Heureux décline toute responsabilité en cas de blessures ou d'apparition de maladies pour lesquelles il n'existe à ce jour aucun vaccin en France, ou dont le vaccin n'est pas efficace sur toutes les souches de virus : péritonite infectieuse féline (PIF), sida du chat (FIV), teigne, formes chroniques de coryza, insuffisance rénale, hépatite etc.

Certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années, dans l'organisme d'un chat sans se manifester et se déclencher subitement à la suite d'un stress, tel une mise en pension.

De même, un chat qui n'a pas l'habitude de séjourner en pension peut déprimer un peu ou stresser grandement, voir arrêté de s'alimenter pendant quelque temps. Chat-L'Heureux ne saurait être tenu pour responsable d'un léger amaigrissement ou déshydratation qui ne mettrait pas en danger la vie de l'animal.

Il est important d'être conscient que chaque chat est différent et a besoin d'un temps d'adaptation plus ou moins long pour s'habituer à son nouvel environnement. De manière générale il faut compter entre 3 et 7 jours pour que votre chat prenne ses marques. La pension Chat-L'Heureux vous conseille d'attendre quelques jours avant de prendre des nouvelles de votre petit compagnon afin qu'il est eu le temps de s'acclimater.



Les chats âgés de plus de 10 ans seront admis sous la seule responsabilité de leurs propriétaires. Chat-L'Heureux déconseille de mettre en pension pendant plus d'une semaine un animal âgé (+10 ans) qui n'y aurait jamais séjourné. L'idéal serait dans ce cas de faire un premier essai de quelques jours préalables au long séjour (suivant disponibilités de la pension) aux frais du propriétaire. Il est préconisé un test des taux d'urée et de créatinine de votre animal âgé, un traitement et une alimentation appropriés sont souvent nécessaires.

Et enfin, la pension féline Chat-L'Heureux décline toute responsabilité en cas de vol des animaux et du matériel au sein de l'établissement. Les propriétaires doivent en être conscients et acceptent cela en nous confiant leur animal et par la signature du présent document et/ou de la fiche de réservation.

Décès :

Si un animal venait à décéder pendant son séjour, Chat-L'Heureux s'engage à contacter le propriétaire de l'animal le plus rapidement possible et à suivre les instructions que celui-ci donnerait.

Si le propriétaire est/reste injoignable et/ou sans instructions particulières de sa part à cet égard, Chat-L'Heureux confierait le corps de l'animal à un vétérinaire de son choix qui le conserverait en attente de ces instructions (récupération, incinération, autopsie), aux frais exclusifs dudit propriétaire.

Aucun dédommagement ne sera accordé pour le décès de l'animal ou du préjudice moral, sauf faute professionnelle grave reconnue.

Récupération de l'animal :

Le propriétaire s'engage à récupérer son chat à la date prévue, ou à informer Chat-L'Heureux de tout changement de date au moins 10 jours avant la fin du séjour afin de voir ensemble des solutions de garde possibles. Chat-L'Heureux se réserve le droit d'accepter ou non la prolongation du séjour (à voir notamment s'il reste éventuellement des places restantes...). Si la garde doit être prolongée, il faudra que le règlement du nouveau séjour soit effectué maximum 8 jours avant que cette dernière ne débute.

En cas d'absence de règlement de séjour 8 jours avant la date de renouvellement du contrat, mais aussi en cas d'absence de réponse de la part du propriétaire concernant la reprise de son chat au maximum 7 jours avant la fin de sa garde prévue, Chat-L'Heureux enverra une mise en demeure à son propriétaire. A la date butoir de fin de séjour, la pension se réservera alors le droit de placer l'animal (SPA ou autre) – de le confier à la mairie ou à la police municipale (comme évoqué sur le site



du service public), sans préjudice du paiement intégral de la pension et de poursuites judiciaires pour abandon d'animal (art. 453, 511-11 et 521-1 du Code Pénal) à partir du dernier jour du contrat signé. Le chat étant alors considéré comme abandonné par son propriétaire...

Un chat peut avoir peur au moment du départ et devenir agressif ou fuyant, son propriétaire sera alors invité à le récupérer lui-même dans son espace pour le mettre dans sa caisse de transport. Cela permettra à votre compagnon de garder un souvenir positif de son séjour et ainsi qu'il est moins de craintes la fois d'après. Chat-L'Heureux se dégage toute responsabilité en cas de blessure du client par son propre animal ou en cas de blessure sur le chat par son propriétaire.

Chat-L'Heureux ne remettra le(s) chat(s) qu'à leur(s) propriétaire(s). Chat-L'Heureux ne délivrera l'animal à aucune autre personne à moins d'avoir reçu, directement et en temps voulu, des instructions précises à cet égard de la part de son propriétaire sous forme écrite (nom de la personne, coordonnées etc).

Le paiement intégral de la pension et des frais supplémentaires éventuels devra être fait préalablement à la remise de l'animal. Aucun chat ne sera remis à son propriétaire si ces derniers ne sont pas réglés dans leur totalité – pour toutes journées supplémentaires engagées le propriétaire devra s'en acquitter au prix forfaitaires appliqués mais aussi régler une indemnité journalière, pour la gêne occasionnée, d'un montant de 50€.

Toute entrée ou sortie du chat en dehors des périodes d'ouverture de la pension (heures et jours d'ouverture), quel que soit le dépassement, et sous réserve de disponibilité de la part de Chat-L'Heureux, donnera lieu à une indemnité forfaitaire de 100€.

Coordonnées d'un médiateur :

En cas de litige, sachez que vous pouvez bien sûr contacter la pension mais aussi faire appel à un médiateur si besoin afin de résoudre à l'amiable le litige éventuel. Voici le lien du site internet proposé par le gouvernement qui pourra vous donner les premières informations générales sur la médiation : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>.

Seul le client peut faire appel au médiateur (le pension Chat-L'Heureux ne peut l'initier), attention : le client ne peut pas saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès de la pension Chat-L'Heureux pour tenter de résoudre son litige. Si cette démarche n'est pas effectuée, la demande de médiation sera irrecevable.

Voici les coordonnées du médiateur dont dépend la pension (via la SNPCC : Syndicat Nationale des Professions du Chat et du Chien – à laquelle la pension est adhérente) : Yves LEGEAY- 22 boulevard A.MILLERAND- 44200 Nantes.



Lien pour avoir les modalités de saisie : <https://mediateurprofessionchienchat.fr/>

Documents à fournir à l'arrivée du chat :

- Justificatifs santé et identification : carnet de santé contenant le numéro d'identification et les vaccins/éventuellement fiche I-Cad si numéro d'identification absent du carnet de santé. ATTENTION : SANS LE CARNET DE SANTE A VOTRE ARRIVEE A LA PENSION VOTRE CHAT SERA REFUSE.
- Remplir la fiche de renseignements : avant la venue de votre chat dans la pension, il est demandé de bien remplir la fiche de renseignements. Cette fiche est importante pour que les vacances de votre compagnon se passent au mieux. Connaître son caractère, ses habitudes, ses envies... permet de répondre au mieux à ses besoins et ainsi assurer son bien-être durant son séjour.
- Avoir signé et rempli le devis / le contrat de réservation / les autorisations et décharges requises.
- La fiche de parrainage si vous connaissez quelqu'un qui souhaiterait venir à la pension et vous faire ainsi gagner une journée de garde.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur/conditions générales de vente.
- Nous dire, à travers le contrat de réservation, si vous souhaitez rejoindre le groupe WhatsApp des Chat'Partage de votre pension. Cela, afin d'avoir des Chat'ctualités de votre pension / des trucs et astuces / intégrer le réseau Chat'roule pour vous aider à trouver des solutions de transports entre Chat-L'Heureux...

Pension Féline Chat-L'Heureux (SIRET : 978 565 158 00018),
Aurélie Rawlyer 10 rue de la Haie Baudry 27700 Heuqueville.

Tél : 06.68.52.54.80

Email : contact@pension-feline-chatlheureux.fr

Site web : www.pension-feline-chatlheureux.fr



Pension Féline
CHAT-L'HEUREUX
